

d'abord à Québec n'avait pas tardée à se répandre dans beaucoup de paroisses du Canada et d'y produire des effets merveilleux.

Ce n'est donc pas étonnant que Léon XIII, dans ses lettres Apostoliques du 14 juin 1892, dise en parlant du culte de la Sainte Famille: Franchissant la vaste étendue de l'Océan, il s'est implanté en Amérique, dans la région du Canada, ou il devint très florissant, grâce principalement à la sollicitude et à l'activité du Vénéral Serviteur de Dieu François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec et de la Vénéral servante de Dieu Marguerite Bourgeoys.

Le fondateur de la pieuse Association des familles, le P. Francoz, Jésuite, a donc eu raison de dire dans un de ses écrits, que "nulle part peut-être, excepté à Lorette et dans quelques maisons religieuses de France et d'Italie, la Sainte Famille n'était plus connue et vénérée au XVI siècle que dans le Canada."

"Ce qu'il y a certainement de merveilleux, ajoute-t-il encore, dans la résurrection de cette oeuvre parmi nous, à deux siècles de distance, c'est la parfaite concordance entre l'Association fondée en Canada en 1665, et celle fondée en France, en 1861.

La pieuse Association a son centre à Rome. L'Em. Cardinal Vicair de Sa Sainteté en est le Protecteur

Dans chaque diocèse ou Vicariat, l'Ordinaire, afin de développer plus efficacement la pieuse Association parmi les fidèles, s'aide du concours d'un ecclésiastique à son choix, avec le titre de Directeur diocésain de l'oeuvre. Les directeurs diocésains correspondent avec M. M. les curés à qui seuls est confiée l'inscription des familles de leurs paroisses respectives.

Il suffit que le Curé inscrive sur le registre de l'Association le nom du père ou du chef de famille, avec le nombre des membres qui composent la famille. Les membres de la famille ne peuvent se faire inscrire isolément de leur famille lorsque celle-ci se refuse à la faire.

La Consécration des familles aura lieu suivant la formule approuvée et prescrite par le souverain pontife Léon XIII. Elle peut se faire en particulier par chaque famille ou par plusieurs familles réunies dans l'église paroissiale en présence de M. le Curé ou de son délégué.

Les séminaires, les collèges, les maisons et couvents des Congrégations, et des Ordres religieux peuvent, isolément, se consacrer à la Sainte Famille en employant la formule de consécration approuvée par Léon XIII et participer ainsi aux avantages de l'Association.

FORMULE DE CONSECRATION DES FAMILLES CHRETIENNES (DE Léon VIII).

O Jésus, notre très aimable Rédempteur, qui, envoyé du ciel pour illuminer le monde par votre doctrine et par votre exemple, avez voulu passer la plus grande partie de votre vie dans l'humble demeure de Nazareth, soumis à Marie et à Joseph, et qui avez consacré cette Famille qui devait être le modèle de toutes les familles chrétiennes, recevez avec bonté notre famille qui se consacre toute entière à Vous, Protégez-la et gardez-la, confirmez en elle votre crainte salutaire, avec la paix et la concorde de la charité chrétienne, afin qu'elle devienne semblable au divin exemplaire de Votre Famille et que tous ceux qui la composent, sans en ex-

cepter un seul, jouissent un jour de la béatitude éternelle.

O Mère très aimante de Jésus-Christ, et notre Mère, Marie, faites, par votre bonté et votre clémence, que Jésus daigne accepter notre consécration et nous accorder ses bienfaits et ses bénédictions.

O Joseph, très saint gardien de Jésus et de Marie, venez à notre aide par vos prières dans toutes les nécessités de l'âme et du corps, afin qu'en union avec Vous et la Bienheureuse Vierge Marie, nous puissions rendre des louanges et des actions de grâces éternelles à Jésus-Christ le divin Rédempteur.

Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur et ma vie.

Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi à ma dernière agonie.

Jésus, Marie, Joseph, faites que j'expire en paix en votre compagnie.

(300 jours d'indulgence, chaque fois.)

Un mot sur l'archiconfrérie de la Sté. Famille de Liège: Après l'institution de l'Association universelle des familles chrétiennes, en 1892, la S. Congrégation des Rites a déclaré que cette archiconfrérie de Liège peut continuer à exister pourvu qu'elle reçoive seulement les personnes individuellement et non pas des familles entières: Elle ne doit point s'attribuer le nom d'association, mais d'archiconfrérie.

LE GESTE D'UN FRANC-MACON.

Tout repose à l'hôpital militaire. Terrassés par la température torride, les plus malades parmi les malades se sont endormis, respirant péniblement dans leur sommeil, comme si un cauchemar commun venait opprimer leur poitrine. Seule, la petite Sœur Jeanne-Marie va, vient, repasse, légère comme ces apparitions angéliques, que, dans les récits maternels, viennent bercer doucement les enfants assoupis...

C'est qu'elle est bien heureuse, Sœur Jeanne-Marie! ... oh! heureuse d'une joie intense, depuis que le major lui a dit, il y a quelques heures à peine, de sa bonne grosse voix bourrue:

— Eh bien! quoi?... votre no 34... puisque vous y tenez tant, gardez le!

Si elle y tient, à son no 34!...

Voilà trente-deux jours déjà que deux chasseurs d'Afrique ont apporté, dans sa salle, ce grand gaillard-là. C'était une vraie masse, inerte et rouge, foudroyée, en pleine manœuvre, respirant à peine, prête à exhaler le dernier souffle... Quand le chirurgien l'aperçut, il eut un geste qui signifiait: "Oh! pour celui-là!..."

Mais la petite Sœur Jeanne-Marie ne l'a pas entendu ainsi. Avec son tranquille entêtement de Bretonne, elle s'est mise à soigner ce mourant, que la terre tunisienne veut, après tant d'autres, dévorer... Et ç'a été quelque chose d'effrayamment sublime, que ce duel déclaré par une pauvre fille de Saint-Vincent de Paul à la plus terrible des fièvres africaines...

Oh! ces longues journées, suivies de nuits plus longues encore, passées à épier, sur des lèvres qui râlent, un frémissement qui décèle un progrès de vie... Oh! ces silences affreux, qui la réveillent tout à coup, quand, épuisée, elle ferme la paupière... Dieu, s'il était mort! ... Mais non! il vit... la respiration a repris, et bientôt, à l'accablement succèdent des crises terribles.

Chose étrange!... Ce colosse que six infirmiers ne peuvent contenir, quand, soulevé par le mal, il veut

bondir ho
de Sœur
doucemen
est moins
d'invisible
sourire: "

Cela a c
et Sœur J

— Vou
gant du c

— Ne
ma lettre

Car, il

de son ar

père sans

la lui fai

présents e

lire!...

Enfin, l

de la Rel

force de 1

Mais, à pr

à moins d

de temps.

— Com

Marie en l

— Oui,

lettre de

puissant c

— Ah!

— Oui,

a fait non

écrirai qu

— Vou

Oui, c

En attenc

papa!...

Et la S

rencontra

m'empres

avons laic

paquet, et

la commu

P

Mme Elzea
Une Abonn

POUR

Mme Raou
EN RECC
Melle J. H
Mme Améc
Melle Luci
remercieme
obtenue
PO
En reconn
faveur
les Soeur
—Une Al
POUF